Département de la Haute-Savoie

Ayze
Village & Vignoble
Vivants

Plan local d'Urbanisme

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

PLAN N°3-1
PLAN DE ZONAGE

Procédures	Approuvée le
Elaboration	10/03/1987
Révision n°1	03/11/1994
Révision n°2 valant PLU	17/02/2014
Modification simplifiée n°1	25/04/2017
Modification simplifiée n°2	24/02/2020
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1	07/03/2024
Modification n°1	07/03/2024

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 8 Décembre 2025 approuvant la modification simplifiée n°3 du PLU

Le Maire,

Jean-Pierre MERMIN

Edité le : 09/12/2025

Ech : 1/4000

URBANISTE

AS Conseil 74

GEOMATICIEN

CICL
Géomaticien du territoire

FOND CADASTRE

Données originales téléchargées sur https://cadastre.data.gouv.fr/, mise à jour du 01/04/2023

LEGENDE

ZONES URBAINES

- U — Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat
- Uc — Secteur mixité de l'habitat et des fonctions correspondant au chef-lieu
- UE — Zone urbanisée à vocation d'équipements publics
- UEi — Secteur urbanisé à vocation d'équipements publics du secteur de la mairie
- UEf — Zone de gestion de l'activité ferroviaire
- Ui — Secteur urbanisé en assainissement autonome
- UX — Zone urbanisée à vocation d'activités économiques

ZONES À URBANISER

- 1AU — Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat
- 1AUc — Secteur à urbaniser de mixité de l'habitat et des fonctions
- 1AUx — Secteur à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 2AU — Zone d'urbanisation future à moyen ou long terme

ZONES AGRICOLES

- A — Zone agricole
- Aa — Secteur de gestion des sites d'alpage
- Av — Secteur à vocation viticole

ZONES NATURELLES

- N — Zone naturelle
- Nls — Secteur d'équipements sportifs et de plein air
- Nr — Secteur de gestion de dépôt de matériaux inertes

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Espace boisé classé identifié au titre des articles L.113-1 et L.130-2 du code de l'urbanisme
- Zone rouge du PPRI
- Secteur ou bâtiment traditionnel ou historique à protéger ou valoriser au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Périmètre de protection écologique au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Sentiers inscrits au PDIPR identifiés au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme
- Haie paysagère à protéger au titre des l'articles L.151-19 et L.151-23 du code de l'urbanisme
- Périmètre de protection paysagère au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Secteur de protection de la ressource en eau potable identifié au titre du R.123-11-b du code de l'urbanisme
- Périmètre identifié au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Exploitation agricole (à titre indicatif)
- Zone humide (à titre indicatif)
- Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG) au titre de l'article L151-41, 5° du CU, interdisant, pour une durée de 5 ans à compter de la date d'approbation de la modification n°1 du PLU, les constructions et installations dont l'emprise au sol est supérieure ou égale à 20 m²

NUMERO	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SURFACE / LONGUEUR
ER n°2	Aménagement d'une plateforme de retournement / stationnement au lieu-dit "Chez Broisin"	Commune	208 m²
ER n°3	Evitement pour sécurisation du hameau de « Chez Vallet »	Commune	154 m²
ER n°4	Aménagement d'une plateforme de retournement / stationnement "Route du Feu"	Commune	191 m²
ER n°5	Aménagement du carrefour entre la RD6-Route de Marignier et la Route du Feu	Commune	101 m²
ER n°6	Aménagement du carrefour entre la RD6-Route de Bonneville et la Route de Chez Chardon	Commune	342 m²
ER n°7	Création d'un espace public et extension des équipements publics - Accès mode doux. Les Moulins Ouest	Commune	225 m²
ER n°8	Création de places de staionnement au lieu-dit "Les Moulins Est"	Commune	1011 m²
ER n°9	Inscription du périmètre de protection immédiat du captage de "Brin Nant"	Commune	1881 m²
ER n°11	Elargissement à 4.5 mètres de largeur d'une partie de la Route du Stade	Commune	1599 m²
ER n°12	Amorce d'une voie d'accès de 6m de largeur pour desservir le lieu-dit Les Moulins Ouest	Commune	127 m²
ER n°13	Extension d'un équipement sportif et aménagement d'une aire de stationnement au lieu-dit "Chez Brochut"	Commune	1930 m²
ER n°14	Création d'une voie de liaison de 7m de largeur entre les routes du stade et des contamines	Commune	692 ml
ER n°15	Aménagement de la véloroute "voie verte" Léman-Mont Blanc le long de la voie ferrée	Commune	133 m²
ER n°17	Création d'un cheminement piéton de 3m de largeur, lieu-dit "Chez Mage"	Commune	110 ml
ER n°19	Elargissement à 5m de plateforme d'une partie de la Route de Chez Jeandet	Commune	2046 m²
ER n°20	Création d'un passage piétons / cycles sous la voie SNCF au lieu-dit "Les Iles"	Commune	452 m²
ER n°21	Elargissement de la route de l'Eponnet a 6m de largeur	Commune	198 m²
ER n°30	Implantation de deux semi enterrés pour point d'apport volontaire OM. Les Chenevaz	Commune	60 m²
ER n°31	Implantation d'un semi enterré pour point d'apport volontaire OM. Secteur les Iles	Commune	41 m²
ER n°32	Implantation d'un semi enterré pour point d'apport volontaire OM. Chez Brochut	Commune	41 m²
ER n°33	Cheminement piéton et valorisation des berges de la Bévire	Commune	489 m²
ER n°34	Liaison modes doux au lieu-dit "Le Bouchet"	Commune	68 m²
ER n°35	Ouvrage de régulation des eaux pluviales	Commune	228 m²
ER n°36	Réalisation d'un entonnement sur la Bévire	Commune	114 m²
ER n°37	Réalisation d'une conduite de surverse des eaux pluviales	Commune	372 m²
ER n°38	Aménagement d'un cheminement piéton Route de Chez Jeandet	Commune	164 m²
ER n°39	Stationnements au Centre-Village	Commune	534 m²
ER n°40	Aménagement d'un espace de loisirs créatifs et de stationnements	Commune	852 m²
ER n°41	Aménagement d'une liaison piétonne	Commune	46 m²
ER n°42	Protection du périmètre immédiat de captage d'eau potable, Chez Cullet	Commune	293 m²

Département de la Haute-Savoie

Ayze
Village & Vignoble
Vivants

Plan local d'Urbanisme

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

PLAN N°3-1
PLAN DE ZONAGE

Procédures	Approuvée le
Elaboration	10/03/1987
Révision n°1	03/11/1994
Révision n°2 valant PLU	17/02/2014
Modification simplifiée n°1	25/04/2017
Modification simplifiée n°2	24/02/2020
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1	07/03/2024
Modification n°1	07/03/2024

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 8 Décembre 2025 approuvant la modification simplifiée n°3 du PLU

Le Maire,

Jean-Pierre MERMIN

Edité le : 09/12/2025

Echelle : 1/2500

URBANISTE
AS Conseil 74

GEOMATICIEN
CICL

FOND CADASTRE
Données originales téléchargées sur https://cadastre.data.gouv.fr/, mise à jour du 01/04/2023

LEGENDE

ZONES URBAINES
- **U** — Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat
- **Ub** — Secteur mixte de l'habitat et des fonctions correspondant au chef-lieu
- **UE** — Zone urbanisée à vocation d'équipements publics
- **UEa** — Secteur urbanisé à vocation d'équipements publics du secteur de la mairie
- **UEf** — Zone de gestion de l'activité ferroviaire
- **UL** — Secteur urbanisé en assainissement autonome
- **UX** — Zone urbanisée à vocation d'activités économiques

ZONES A URBANISER
- **1AU** — Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat
- **1AUa** — Secteur à urbaniser de mixité de l'habitat et des fonctions
- **1AUx** — Secteur à urbaniser à vocation d'activités économiques
- **2AU** — Zone d'urbanisation future à moyen ou long terme

ZONES AGRICOLES
- **A** — Zone agricole
- **Ap** — Secteur de gestion des sites d'alpage
- **Av** — Secteur à vocation viticole

ZONES NATURELLES
- **N** — Zone naturelle
- **Nls** — Secteur d'équipements sportifs et de plein air
- **Nv** — Secteur de gestion de dépôt de matériaux inertes

EMPLACEMENTS RESERVES
- Emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS
- Espace boisé classé identifié au titre des articles L113-1 et L.130-2 du code de l'urbanisme
- Zone rouge du PPRI
- Secteur ou bâtiment traditionnel ou historique à protéger ou valoriser au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Périmètre de protection écologique au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Sentiers inscrits au PDIPR identifiés au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme
- Haie paysagère à protéger au titre des l'articles L.151-19 et L.151-23 du code de l'urbanisme
- Périmètre de protection paysagère au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Secteur de protection de la ressource en eau potable identifié au titre du R.123-11-b du code de l'urbanisme
- Périmètre identifié au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Exploitation agricole (à titre indicatif)
- Zone humide (à titre indicatif)
- Périmètre d'attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG) au titre de l'article L151-41, 5° du CU, interdisant, pour une durée de 5 ans à compter de la date d'approbation de la modification n°1 du PLU, les constructions et installations dont l'emprise au sol est supérieure ou égale à 20 m²

NUMERO	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SURFACE / LONGUEUR
ER n°2	Aménagement d'une plateforme de retournement / stationnement au lieu-dit "Chez Bressin"	Commune	208 m²
ER n°3	Evitement pour sécurisation du hameau de « Chez Vallet »	Commune	154 m²
ER n°4	Aménagement d'une plateforme de retournement / stationnement "Route du Fou"	Commune	191 m²
ER n°5	Aménagement du carrefour entre la RD6-Route de Morgnier et la Route du Fou	Commune	101 m²
ER n°6	Aménagement du carrefour entre la RD6-Route de Bonneville et la Route de Chez Chardon	Commune	342 m²
ER n°7	Création d'un espace public et extension des équipements publics - Accès mode doux. Les Moulins Ouest	Commune	225 m²
ER n°8	Création de places de stationnement au lieu-dit "Les Moulins Est"	Commune	1011 m²
ER n°9	Inscription du périmètre de protection immédiat du captage de "Brin Nord"	Commune	1801 m²
ER n°11	Elargissement à 4,5 mètres de largeur d'une partie de la Route du Stade	Commune	1599 m²
ER n°12	Amorce d'une voie d'accès de 6m de largeur pour desservir le lieu-dit Les Moulins Ouest	Commune	127 m²
ER n°13	Extension d'un équipement sportif et aménagement d'une aire de stationnement au lieu-dit "Chez Bouchet"	Commune	1930 m²
ER n°14	Création d'une voie de liaison de 7m de largeur entre les routes du stade et des contamines	Commune	692 ml
ER n°15	Aménagement de la véloroute "voie verte" Léman-Mont Blanc le long de la voie ferrée	Commune	1330 m²
ER n°17	Création d'un cheminement piéton de 3m de largeur, lieu-dit "Chez Magat"	Commune	110 ml
ER n°19	Elargissement à 5m de plateforme d'une partie de la Route de Chez Jeandet	Commune	2086 m²
ER n°20	Création d'un passage piétons / cycles sous la voie SNCF au lieu-dit "Les Iles"	Commune	452 m²
ER n°21	Elargissement de la route de l'Epaisset à 6m de largeur	Commune	598 m²
ER n°30	Implantation de deux sani enterrés pour point d'apport volontaire OM. Les Chenevaz	Commune	60 m²
ER n°31	Implantation d'un sani enterré pour point d'apport volontaire OM. Secteur les Iles	Commune	41 m²
ER n°32	Implantation d'un sani enterré pour point d'apport volontaire OM. Chez Brochut	Commune	41 m²
ER n°33	Chemnement piéton et valorisation des berges de la Bévire	Commune	489 m²
ER n°34	Liaison modes doux au lieu-dit "Le Bouchet"	Commune	68 m²
ER n°35	Ouvrage de régulation des eaux pluviales	Commune	228 m²
ER n°36	Réalisation d'un entonnement sur la Bévire	Commune	114 m²
ER n°37	Réalisation d'une conduite de surverse des eaux pluviales	Commune	372 m²
ER n°38	Aménagement d'un cheminement piéton Route de Chez Jeandet	Commune	164 m²
ER n°39	Stationnements au Centre-Village	Commune	534 m²
ER n°40	Aménagement d'un espace de loisirs créatifs et de stationnements	Commune	852 m²
ER n°41	Aménagement d'une liaison piétonne	Commune	46 m²
ER n°42	Protection du périmètre immédiat de captage d'eau potable, Chez Cullet	Commune	293 m²